

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2021
CONVOCATION DU 22 JUIN 2021

M. le Maire présente ses condoléances à Mme DUFOUR au nom du conseil municipal et de lui-même.

I) AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA RESIDENCE DES SAULES : CHOIX DES ENTREPRISES

M. Le Maire laisse la parole à M. SOUFFLET et M. BAILLEUL.

M. SOUFFLET rappelle l'appel d'offres qui a été lancé, celui-ci comportait 2 lots ;
le Lot 1 : Assainissement des eaux pluviales, cheminements et aménagements
le lot 2 : ouvrages en bois, mobiliers et espaces verts.

M. SOUFFLET présente en détail les offres reçues pour le lot n°1.

7 entreprises ont répondu à l'offre de base et aux deux prestations supplémentaires.

- RAMERY
- REA TRAVAUX PUBLICS
- DUFFROY
- EUROVIA
- DUCROCQ
- ALLIANCES TP
- COLAS

Elles ont été classées suivant 2 critères :

- Critère 1 : Prix des prestations (70 %)
- Critère 2 : Fiches techniques et méthodologie de l'offre (30%)

Lors de la commission d'appel d'offres en date du 28 juin, il a été décidé une négociation avec les 4 premières entreprises sur les 2 critères retenus. A savoir :

- REA TP
- COLAS
- RAMERY TP
- ALLIANCES TP.

Cette dernière n'a pas répondu.

M. SOUFFLET présente le classement des offres après négociations sur la base des critères énoncés ci-dessus:

- o 1^{er} : REA TP : 92,53 points
- o 2^{ème} : COLAS : 86,37 points
- o 3^{ème} : RAMERY : 81,24 points
- o 4^{ème} : ALLIANCE TP : 81,20 points
- o 5^{ème} : EUROVIA : 75,44 points
- o 6^{ème} : DUFFROY : 72,92 points
- o 7^{ème} : DUCROCQ : 71,52 points

M. le Maire demande la durée d'exécution des travaux. M. SOUFFLET répond qu'il faut compter 4 mois

M. BAILLEUL présente les offres reçues pour le lot n°2. 6 entreprises ont répondu :

- BATIPAYSAGE
- ID VERDE
- FLANDRES ARTOIS PAYSAGE
- AGRIGEX NORD PICARDIE SAS
- PAYSAGE DES FLANDRES

- CREAVERT

Aucune négociation n'a été faite. Les offres ont été classées sur les mêmes critères que lot n°1. Il en résulte le classement suivant :

- 1^{er} : PAYSAGE DES FLANDRES : 92,45 points
- 2^{ème} : ID VERDE : 89,50 points
- 3^{ème} : AGRIGEX NORD PICARDIE : 88,83 points
- 4^{ème} : CRAVERT : 79,50 points
- 5^{ème} : BATIPAYSAGE : 74,48 points
- 6^{ème} FLANDRES ARTOIS PAYSAGE : 67,06 points

A la question de M. le Maire concernant l'appel à la sous-traitance de l'entreprise PAYSAGE DES FLANDRES, M. BAILLEUL répond qu'il n'y a pas de sous-traitance déclarée.

M. BAILLEUL et M. SOUFFLET conseillent de retenir pour chaque lot l'entreprise ayant obtenue le plus de point.

M. BAILLEUL et M. SOUFFLET quittent l'assemblée.

M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée. Il propose de suivre les conseils des maîtres d'œuvres et de retenir :

- pour le lot n°1 : l'entreprise REA TP
- pour le lot n°2 : l'entreprise PAYSAGE DES FLANDRES

POUR : 15 UNANIMITE

II) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

M. le Maire fait part de l'installation d'un stop au carrefour de la rue du goudou et de la rue de Longhem au niveau de chez M. DEFRANCE.

L'appartement au-dessus de l'école rue de la mairie a fait l'objet d'une visite. A ce jour aucune réponse de la personne intéressée n'a été apportée.

Le procès-verbal n'appelant plus d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

III) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
21	21318	10008		Autres bâtiments publics	27 642,00
040	21318	19		Autres bâtiments publics	12 300,00
Total					39 942,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
040	21318	10008		Autres bâtiments publics	-27 642,00
21	21318	19		Autres bâtiments publics	-12 300,00
Total					-39 942,00

POUR : 15 UNANIMITE

IV) HEURES SUPPLEMENTAIRES D'UN AGENT ADMINISTRATIF

M. le Maire demande l'approbation de l'assemblée pour rémunérer les heures supplémentaires effectuées par Mme VETU, adjoint administratif, lors du 1^{er} tour des élections régionales et départementales.

POUR : 15 UNANIMITE

V) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2EME CLASSE

Mme DEGRAVE fait part de la fin du contrat de Mme Bavière au 31 août. Son contrat ayant été renouvelé 3 fois il y a lieu aujourd'hui de se positionner sur la création d'un poste pour assurer une continuité du service au sein du restaurant scolaire. Mme BAVIERE a toujours donné satisfaction.

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaire.

POUR : 15 UNANIMITE

VI) QUESTIONS DIVERSES :

- Mme DEGRAVE fait un compte rendu du conseil de classe :
 - o Mme Altier a annoncé son départ. A ce jour on ne connaît pas le nom de la nouvelle directrice
 - o Durant une semaine, chaque soir, une classe réalisait un petit spectacle. A l'issue de celui-ci chaque enfant a reçu son livre de prix offert par la municipalité.
 - o 101 enfants + 4 TPS sont inscrits pour la rentrée prochaine. Afin d'alléger la classe de CM1 – CM 2 (29 élèves), 7 CM1 vont intégrer la classe des CP.
 - o Une sortie scolaire à Olhain est prévue ce vendredi 2 juillet pour tous les enfants.
- M. CARPENTIER fait part de sa participation à une réunion pour l'organisation du Grand-Prix d'Isbergues. A ce jour le Préfet du Pas-de-Calais autorise ce type de manifestation, contrairement au Préfet du Nord. Le circuit est le même que l'an dernier.
- M. Le Maire informe l'assemblée de la signature de la vente avec Flandre Opale Habitat ce mercredi 30 juin.
- M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant le terrain à côté des Pompes Funèbres. Mme LEFEBVRE, kinésithérapeute souhaitait l'acquérir pour construire une balnéothérapie. Cela fait plus de deux ans que M. le Maire relance régulièrement Mme LEFEBVRE mais à ce jour elle n'a toujours pas donné de réponse quant au maintien de son projet. M. le Maire explique que les pompes funèbres souhaiteraient l'acheter pour y construire un salon funéraire afin de conserver sa clientèle aux alentours. Le règlement du PLUI aujourd'hui n'impose plus qu'un recul de 5 m sur l'une ou l'autre des voies bordant le terrain. M. le Maire rappelle que lors de la cession de l'ancien dispensaire, la commune souhaitait l'acquérir pour y faire la MAM. Une infirmière souhaitant faire un cabinet, la commune s'est effacée pour privilégier ce projet. Au final, à ce jour rien n'a été fait. M. RAMOS et Mme TISON souhaiteraient que ce projet de salon funéraire aboutisse. L'ensemble des élus rejoint cet avis et émet un avis favorable à la réalisation du projet. Néanmoins Mme LEFEBVRE va de nouveau être consulté sur ses intentions et les pompes funèbres devront présenter un projet arrêté.
- M. LECOCQ fait remarquer que des haies rue de Longhem rendent impraticables les trottoirs. La même situation est observée rue de Fléchinelle.

- M. CARPENTIER demande l'avancée des ventes des terrains rue de Blessy. Le potentiel acquéreur des lots 3 et 4 s'est rapproché de la notaire.
- Les travaux d'assainissement sont terminés
- Rue de Fléchinelle et Rue François Denoeu : le département n'a effectué que des rustines. Un enrobé complet est prévu en septembre. Mme DUFOUR fait part de l'atténuation des résonnances depuis ces travaux.
- M. AMMEUX demande si une réfection de la rue de Théroouanne est prévue. Il fait remarquer que la rue est devenue dangereuse pour les deux roues. Il demande si la CABBALR ne peut pas se retourner contre l'entreprise qui a effectué les travaux d'assainissement. M. le Maire répond que c'est compliqué car les essais de compactage effectués lors des travaux étaient bons. M. le Maire invite les élus à assister à la réunion d'information post travaux d'assainissement à destination des riverains de la rue de Longhem, la rue du goudou, la chaussée brunehaut et la rue du Transvaal qui se tiendra ce mardi 6 juillet à 18 h à la salle polyvalente. Celle-ci sera l'occasion de réitérer au service de l'agglomération la situation de la rue de Théroouanne.
- M. RAMOS demande l'avancée du dossier de « la maison des suisses » située rue de Théroouanne. La procédure de reconnaissance de bien vacant se termine le 19 juillet. A l'issue de cette date, il y aura lieu de prendre une délibération pour incorporer l'immeuble dans le domaine communal.
- Mme KOWALK et M. RAMOS demandent où en est le recrutement de la 4^{ème} assistante maternelle à la MAM. Mme DEGRAVE répond qu'une personne a été recrutée pour intégrer en septembre l'équipe de la MAM. Une demande d'agrément a été faite auprès du Département, à ce jour il ne s'est pas encore prononcé.
- Mme TISON rappelle la manifestation organisée par la Renaissance ce samedi 3 juillet à partir de 14 h 30.
- M. le Maire informe l'assemblée de la discussion sur l'alignement des services rendus aux communes au sein de l'agglomération. La commune risque de perdre les tontes. D'autre part à terme le ramassage des déchets ménagers au container risque de devenir payant. L'apport volontaire est en cours de discussion. La commune s'est positionnée aux essais de mise en place de l'apport volontaire pour les bâtiments communaux. En septembre, des techniciens de la CABBALR viendront pour repérer les lieux de collecte les plus appropriés.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.